

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 23 MAI 2025

Le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

Madame le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 13 mai 2025, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD, Delphine JACQUET

POUVOIRS : Aurélie THOMAS représentée par Ophélie BERNARD

ABSENTS : Sergio FERNANDES-RIOS, Clément VERNIN

SECRÉTAIRE : Hubert COUDOUR

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2025 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 21 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DES DEVIS DES MENUISERIES

La porte d'entrée de la salle des fêtes nécessite d'être changée ainsi que les fenêtres du rez-de-chaussée du logement communal 10 Rue du Souvenir, le double vitrage de ces dernières étant très ancien.

De ce fait, des devis ont été demandés et Madame le Maire les présente au Conseil Municipal :

Pour la porte de la salle des fêtes :

- la MENUISERIE LAPENDRY pour un montant de 4814 € HT,
- l'entreprise B.T.M.A pour un montant de 5285 € HT.

Pour les fenêtres du logement communal :

- la MENUISERIE LAPENDRY pour un montant de 3482 € HT,

- l'entreprise B.T.M.A pour un montant de 4302 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité de retenir la MENUISERIE LAPENDRY pour les deux dossiers et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les demandes de subventions 2025 auprès du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe de solidarité, doivent être effectuées avant le 31 décembre 2025. Elle propose un premier dossier :

- Changement des fenêtres du logement communal « Rue du Souvenir » par l'entreprise LAPENDRY pour un montant de 3482 € HT,
- Remplacement de la porte de la salle des fêtes par l'entreprise LAPENDRY pour un montant total de 4814 € HT.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents.

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

FONDS DE SOUTIEN LFA : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Cezay souhaite changer les fenêtres d'un logement communal ainsi que la porte de la salle des fêtes, et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 5715 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est

envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 1) en vue de participer au financement du changement des fenêtres d'un logement communal ainsi que la porte de la salle des fêtes, à hauteur de 1 659.20 € maximum.
- autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

CESSION DE BARNUMS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes cède à titre gratuit un barnum aux communes de moins de 2000 habitants afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations communales.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve cette cession de barnum et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents.

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

- Convention SAGE :

Aucune délibération n'a été prise pour renouveler la convention par ajout de modules. En effet les élus ne souhaitent pas réengager la commune avant les prochaines municipales.

- Isolation des combles :

La commune a la possibilité de faire isoler les combles des bâtiments et logements communaux pour 1€. Un état des lieux sera effectué afin de mandater l'entreprise pour ces travaux.

- Bancs et tables :

Une réflexion est portée afin de mettre une ou deux tables sur le parking à côté du stade de football.

- **Velux d'un logement communal :**

Des entreprises se sont rendues sur place afin de voir la problématique de moisissures et d'écoulements autour du vélux. Il s'avère que le vélux n'est pas endommagé et qu'il s'agit très probablement d'une défaillance d'aération. Des aménagements sont donc prévus afin d'éradiquer ce problème.

- **Eau au local technique :**

Le compteur a été posé par la SAUR. Les élus de la commission bâtiment vont se charger de l'alimentation en eau jusqu'au local.

- **Déchets verts et broyeur :**

Les déchets verts accumulés près du local technique ont été évacués par une entreprise. A compter de ce jour, les agents se rendront directement à la déchetterie. Ils vont également bénéficier d'une formation à l'utilisation du broyeur de végétaux auprès de Loire Forez agglomération. Cette dernière permettra de louer gratuitement un broyeur auprès de l'EPCI et ainsi utiliser le broyat en interne avec mise à disposition aux administrés.

- **Compteur Linky :**

Le compteur Linky de l'église a pris feu samedi 17 mai 2025. La gendarmerie, les services de secours et Enedis se sont rendus sur place. Le compteur va être remplacé dans les plus brefs délais.

- **Parcelle communale :**

Des administrés ont sollicité la municipalité afin de pouvoir utiliser une petite parcelle communale pour faire pâturer leurs animaux. Cette dernière étant déjà mise à disposition avant eux, les élus acceptent cette demande, sous réserve que la seule utilisation soit celle mentionnée.

- **Frein à main de la camionnette :**

Le câble de frein à main est endommagé, nécessitant de le remplacer. Pour des raisons de sécurité, ce frein sera changé par un garagiste.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS :

DE_011_2025 : APPROBATION DES DEVIS DES MENUISERIES

DE_012_2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ

DE_013_2025 : FONDS DE SOUTIEN LFA : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

DE_014_2025 : CESSION DE BARNUMS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22h00.

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

Le Secrétaire, Hubert COUDOUR